

EXTRAIT DES TARIFS MUNICIPAUX 2024 RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Fixés par délibération n°2023-285)

Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (article L2125-1 du CGPPP)

Toute journée ou semaine commencée est due.

Type d'occupation	Mode de mesurage	Tarifs 2024
DROIT DE VOIRIE –Deuxième section		
Stand de vente à emporter d'un commerce existant	Unité et par an	35,00 €
Étalages réguliers de marchandises, rôtissoires etc...	m ² /mois	3,00 €
Terrasse close	m ² /an	62,00 €
Terrasse mobile	m ² /mois	3,00 €
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)		
Emprise de chantier (occupation et/ou ouverture du domaine public et/ou terrassement, ...)	Par semaine et m ²	3,20 €
Echafaudage :		
- Fixe	Par semaine et m ²	3,20 €
- Mobile	Par jour et par unité	15,00 €
Palissade, barrière, grillage...	Par semaine et par ml	3,20 €
Dépôt de matériaux divers (big bag, tas de sable et autres, matériaux sur palette...)	Par semaine et par unité	15,00€
Matériel de chantier (bétonnière, pompe diverse, goulotte en débord du domaine public, monte-tuile...)	Par jour et par unité	5,00€
Benne, abris de chantier, sanitaire mobile...	Par semaine et par unité	50,00€
Véhicules lourds de chantier (camion-benne, camion toupie, tractopelle, mini pelle, tracteur avec remorque, engins de levage etc...)	Par jour et par unité	22,00€
Fermeture totale ou partielle d'une rue <u>Et/ou</u> Déviation d'un sens de circulation	Par jour	54,00€
Occupation partielle de la chaussée et/ou mise en sens unique (chaussée rétrécie...)	Par jour	27,00€
Réservation d'emplacement de stationnement (hors déménagement) (Nombre d'emplacement de stationnement pour les déménagements des usagers hors sociétés, limité à 3 emplacements pour 72h maximum)	<u>Par emplacement :</u> Forfait 1 à 3 jours Forfait par semaine au-delà de 3 jours	16,00€ 25,00€
Majoration pour chantiers réalisés ou commencés sans autorisation et/ou qui se prolongent sans renouvellement	Forfait	30,00€
Redevance transport de fonds	Par an et par emplacement	350,00€
Passage transport exceptionnel (pose de panneaux, administratif...)	Forfait par passage	2 000,00€
Enlèvement d'affiches sauvages ou non réglementaire	Forfait par affiche, affichette ou autocollant	32,00€

Nota bene : les périodes de chômage-intempéries seront déduites si le matériel n'occupe plus le domaine public